



Plaisirs d'hiver d'Upton



Balades en
carriole à chevaux
avec **Les écuries Gaétany**

Jeux gonflables

Maquillage

Tournoi de *snoot*
selon l'état de la glace

Patinage libre

Tire sur la neige

Gratuit

Café et chocolat chaud

Gratuit

Samedi 8 février 2025 • 13 h à 16 h
Terrain des loisirs



Cantine et bar sur place :
Grilled-cheese, hot-dogs, bière, etc.

Information : 450 366-1805 / rrupton2023@gmail.com





Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

Chères Uptonaises, chers Uptonais,

Permettez-moi de vous offrir mon tout premier discours de l'année 2025.

La saison hivernale se veut très différente d'un jour à l'autre. Temps doux, temps froid, pluie, neige nous connaissons jusqu'à maintenant. Soyez assurés que le maximum est fait de la part de nos employés du service des travaux publics afin d'avoir des routes et des trottoirs sécuritaires. J'aimerais rappeler aux citoyens que, selon la politique de déneigement, la Municipalité et ses employés affectés au déneigement peuvent souffler et déposer la neige sur les terrains privés, au moyen de la machinerie normalement utilisée pour le déneigement, pourvu qu'elle ne soit pas soufflée directement sur un bâtiment ou un abri d'auto. Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Je tiens à remercier toute l'équipe municipale qui œuvre à mes côtés pour le bon fonctionnement de notre Municipalité et je ne voudrais surtout pas oublier notre conseil qui a déjà fort bien travaillé.

Je profite de l'occasion pour vous inviter en grand nombre à participer à la journée Plaisirs d'hiver, le samedi, 8 février prochain de 13 h à 16 h au terrain des loisirs. Je vous encourage à consulter notre site Internet upton.ca et/ou notre page Facebook pour obtenir plus d'information sur cette splendide journée familiale à venir.

Si vous avez des commentaires ou suggestions à me transmettre, je vous invite à communiquer avec le bureau municipal par courriel au info@upton.ca ou par téléphone au 450 549-5618. Le message me sera transmis dans les meilleurs délais et je serai heureux de vous répondre ou d'accueillir vos opinions. Nous travaillons tous main dans la main afin de faire de la Municipalité d'Upton un milieu où il fait bon vivre. Sachez que les interrogations de certains pourront même être utiles à d'autres.

En terminant, n'oubliez pas, chers citoyens, que durant la saison froide notre patinoire extérieure vous attend. Chaussez vos patins et venez vous amuser!

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

| | | |
|--|---|----------------------------|
| Lyne Rivard | Directrice générale et greffière-trésorière | 549-5611 |
| Roger Garneau | Directeur des travaux publics | 549-5611 |
| Benoit Gauthier | Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca | 549-5611 |
| Service de l'urbanisme | urbanisme@upton.ca | 549-5611, poste 104 |
| Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire | rrupton2023@gmail.com | 450 366-1805 |
| SPA de Drummond | Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca | 819 472-5700 |
| Séance du conseil | La séance du conseil est maintenant à 19 h 00 au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière. | |

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 10 décembre 2024** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère
Monsieur Claude Larocque, Conseiller
Monsieur Éric Jodoin, Conseiller
Madame Kelly Huard, Conseillère
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbal

2.3 Comptes à payer

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

2.6 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2023-365

2.7 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

2.8 Avis de motion - Projet de règlement numéro 2024-389 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2025

2.9 Ajustement de rémunération

2.10 Employés municipaux – Ajustement salarial pour l'année 2025

2.11 Transfert de la réserve budgétaire pour la rénovation du centre communautaire

2.12 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 324 000 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2024

2.13 Appel d'offres pour l'émission de billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 2023-366 et 2023-367

2.14 Création d'un poste de commis en comptabilité et nomination d'un(e) employé(e)

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport d'activité du service de sécurité incendie du mois de novembre 2024 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de décembre 2024

3.2 Propositions de services professionnels – Étude géotechnique complémentaire – Travaux de construction de la caserne des pompiers - Entérinement

3.3 Renouvellement de l'abonnement - ComAlerte - Rézilio Technologie - Période 2024-2025.

3.4 Autorisation de paiement - Appel d'offre 2024-018 - BPA Bouthillette PARIZEAU - Décompte #1

4. TRANSPORT

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2024

4.2 Attestation de fin des travaux - PAVL volet Redressement

4.3 Libération partielle de retenue - Reconstruction du trottoir de la rue Sacré-Coeur

4.4 Omnibus - Région d'Acton - Volet Adapté (prévisions budgétaires et Tarification)

4.5 Acquisition d'une barrière signalétique

4.6 Permanence de madame Naomi Ménard-Bérubé – journalière au service de travaux publics

4.7 Autorisation de paiement - Travaux de réhabilitation de voirie 20e rang - Décompte progressif #6

4.8 Travaux de réhabilitation de voirie 20e Rang - Autorisation de paiement - Décompte progressif #3

4.9 Autorisation de paiement - Étude géotechnique - Réfection de la chaussée sur la rue du Notaire

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 sous-volet 1.1 – Usine des eaux usées Dépôt d'une demande

5.2 Adoption - Projet de règlement numéro 2024-383 décrétant un emprunt pour et une dépense de 7 025 555 \$ pour le projet de mise à niveau de l'usine d'eau Potable

5.3 Autorisation de paiement - Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem - Décompte progressif #2

5.4 Approbation de la programmation des travaux no #1 du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du québec (TECQ) pour les années 2024-2028

5.5 Adoption du plan de protection des sources d'eau potable

5.6 Nomination de la personne désignée et de son substitut au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales au sujet des cours d'eau sur le territoire de la municipalité et de l'application des règlements de la Municipalité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Procès-verbal de correction - Résolution numéro 2024.11.329

7.2 Avis de motion - Règlement numéro 2024-390 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 afin de modifier les limites de l'aire d'affectation du sol industrielle

7.3 Adoption - 1er projet de règlement numéro 2024-390 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 afin de modifier les limites de l'aire d'affectation du sol industrielle

7.4 Avis de motion - Règlement numéro 2024-391 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'inclure le lot 6 642 510 du cadastre du Québec au sein de la zone 401

7.5 Adoption - 1er projet de règlement numéro 2024-391 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'inclure le lot 6 642 510 du cadastre du Québec au sein de la zone 401

7.6 Avis de motion - Règlement numéro 2024-392 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone 120 à même une partie de la zone 119

7.7 Adoption - 1er projet de règlement numéro 2024-392 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone 120 à même une partie de la zone 119

7.8 Demande de dérogation mineure 2024-14 : 519, rue des Merisiers sur le Camping Wigwam, Lot 1 958 522

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- 7.9 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Agrandissement de la cabane à sucre existante à des fins personnelles.
- 7.10 Embauche inspecteur en bâtiment et en environnement
- 8. **LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 8.1 ~~Renouvellement de la carte de membre avec Radio Acton pour l'année 2024~~
- 8.2 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire - Cours de mise en forme
- 8.3 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire - Cours de yoga
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 11. **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - BILITÉS**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre ainsi que celui de la séance extraordinaire du 24 octobre 2024 et déclare en avoir pris connaissance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024 et la séance extraordinaire du 24 octobre 2024.

2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ACCEPTER la liste des comptes à payer du mois de novembre 2024 pour une somme de 256 416.15 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 156 955.77 \$.

2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2.5. DÉPÔT DU REGISTRE DE DONS ET COMMANDITES

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-365

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2023-365.

2.7. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums, le directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, dépose les déclarations des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers.

2.8. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-389 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES FRAIS ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Pierre Dufresne, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2024-389 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2025;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller, monsieur, Pierre Dufresne, dépose une copie du projet de règlement numéro 2024-389 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2025.

2.9. AJUSTEMENT DE RÉMUNÉRATION

CONSIDÉRANT QU'il convient d'effectuer un ajustement salarial pour l'employé portant le numéro #000131222.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le salaire de l'employé # 000131222 soit ajusté, à compter du 1er janvier 2025.

2.10. EMPLOYÉS MUNICIPAUX – AJUSTEMENT SALARIAL POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de procéder à des ajustements salariaux pour les employés municipaux dans le but de maintenir les salaires à un niveau raisonnable au regard du coût de la vie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisée la majoration du salaire pour tous les employés de la Municipalité en fonction incluant les pompiers;

QUE la majoration soit déterminée selon l'indice des prix à la consommation (IPC) en vigueur pour le mois d'octobre 2024, à l'exception de l'employé bénéficiant d'un ajustement salarial prévu par les résolutions numéro 2024.12.341, et ce, à compter du 1er janvier 2025.

2.11. TRANSFERT DE LA RÉSERVE BUDGÉTAIRE POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le budget 2024 prévoyait une réserve de 95 000 \$ au poste budgétaire #03-700-00-000 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de transférer cette somme vers une réserve spécifiquement dédié à la rénovation du centre communautaire, sous le numéro de poste #59-130-09-000 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

QUE le conseil municipal approuve le transfert de 95 000 \$ du poste budgétaire #03-700-00-000 vers le poste budgétaire #59-130-09-000 en vue de financer les travaux de rénovation du centre communautaire.

2.12. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 324 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Upton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 324 000 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2024, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------------|-----------------------|
| 2023-366 - 20e Rang | 610 000 \$ |
| 2023-367 - Caserne de pompier | 714 000 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2023-366 et 2023-367, la Municipalité d'Upton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 décembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------|--------------|-------------------|
| 2025. | 37 000 \$ | |
| 2026. | 38 500 \$ | |
| 2027. | 40 100 \$ | |
| 2028. | 41 700 \$ | |
| 2029. | 43 600 \$ | (à payer en 2029) |
| 2029. | 1 123 100 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2023-366 et 2023-367 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2.13. APPEL D'OFFRES POUR L'ÉMISSION DE BILLETS EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-366 ET 2023-367

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 décembre 2024, au montant de 1 324 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code

municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|---------------------|-----------------------|------|
| 37 000 \$ | 3,72000 % | 2025 |
| 38 500 \$ | 3,72000 % | 2026 |
| 40 100 \$ | 3,72000 % | 2027 |
| 41 700 \$ | 3,72000 % | 2028 |
| 1 166 700 \$ | 3,72000 % | 2029 |
| Prix : 100,00000 \$ | Coût réel : 3,72000 % | |

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|--------------------|-----------------------|------|
| 37 000 \$ | 3,30000 % | 2025 |
| 38 500 \$ | 3,35000 % | 2026 |
| 40 100 \$ | 3,40000 % | 2027 |
| 41 700 \$ | 3,45000 % | 2028 |
| 1 166 700 \$ | 3,50000 % | 2029 |
| Prix : 98,48900 \$ | Coût réel : 3,84837 % | |

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON

| | | |
|---------------------|-----------------------|------|
| 37 000 \$ | 3,85000 % | 2025 |
| 38 500 \$ | 3,85000 % | 2026 |
| 40 100 \$ | 3,85000 % | 2027 |
| 41 700 \$ | 3,85000 % | 2028 |
| 1 166 700 \$ | 3,85000 % | |
| Prix : 100,00000 \$ | Coût réel : 3,85000 % | |

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Upton accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 décembre 2024 au montant de 1 324 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2023-366 et 2023-367. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2.14. CRÉATION D'UN POSTE DE COMMIS EN COMPTABILITÉ ET NOMINATION D'UN(E) EMPLOYÉ(E)

ATTENDU QU'il est nécessaire de créer un poste de commis à la comptabilité;

ATTENDU QU'il convient de nommer l'employé(e) numéro #000131210 à ce poste, tout en maintenant les avantages actuellement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la municipalité procède à la création d'un poste de commis à la comptabilité et nomme l'employé(e) numéro #000131210 à ce poste à compter du 11 décembre 2024.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU MOIS DE NOVEMBRE 2024 ET DÉPÔT DES PRÉVISIONS D'ACHAT POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de novembre ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

3.2. PROPOSITIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE DES POMPIERS-ENTÉRINEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité a pour projet la construction de la nouvelle caserne des pompiers;

ATTENDU QUE la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire est nécessaire afin de mieux comprendre la composition et la stabilité du sol sur le site du projet;

ATTENDU L'offre de service reçue de Laboratoire GS INC. au montant de 20 995,00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit octroyé le mandat à Laboratoire GS INC. au coût de 20 995,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-367;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette résolution.

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit approuvées les prévisions d'achat pour le mois de décembre 2024, au montant de 1 858 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

3.3. RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT - COMALERTE - RÉZILIO TECHNOLOGIE - PÉRIODE 2024-2025.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton dispose déjà du système d'alerte et de communication d'urgence avec la firme REZILIO TECHNOLOGIE, qui permet de diffuser des alertes et des informations de manière efficace et rapide en cas de situation d'urgence ou non urgente ;

ATTENDU QUE l'abonnement actuel arrive à échéance et qu'un renouvellement est nécessaire pour maintenir l'accès à ce service vital ;

ATTENDU QUE la firme REZILIO TECHNOLOGIE a présenté une proposition de renouvellement d'abonnement pour la période du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025, comme suit :

| Description | Inclusion | 2024-2025 |
|---|---|--|
| Abonnement annuel Module Alerte & communication D'urgence (SAC) Durée 12 mois du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025 | <ul style="list-style-type: none">• Service d'avis à la communauté (SAC – 1000 - 1999 contacts)• Fonction Géomatique• Portail citoyen• Fonction Réponses évoluées• Communications prépayées 5 000 @ 0,06\$/ch | 1 580,00\$ 360,00\$ 600,00\$ 360,00\$ |
| Total abonnement annuel (taxes en sus) | | 3 200,00\$ |
| Communications excédentaires | | 0,12\$/ch |
| Service d'assistance en cas d'urgence | | 250,00\$/ch |

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la Municipalité d'Upton accepte le renouvellement de l'abonnement annuel au système d'alerte et de communication d'urgence avec la firme REZILIO TECHNOLOGIE pour la période du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025, selon les termes et coûts précisés dans la proposition;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

3.4. AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRE 2024-018 - BPA BOUTHILLETTE PARIZEAU - DÉCOMPTE #1

ATTENDU la résolution numéro 2024.07.186, en date du 16 janvier 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat pour la fourniture de services professionnels en conception des plans et devis, structure et génie civil pour la construction d'une caserne incendie à l'entreprise « BPA Bouthillette PARIZEAU » ;

ATTENDU la facture numéro #126114 reçue de l'entreprise « BPA Bouthillette PARIZEAU » dans le cadre du même projet, d'un montant de 13 250,00 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'approuver le paiement de la facture numéro #126114, d'un montant de 13 250,00 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise « BPA Bouthillette PARIZEAU », conformément aux termes du règlement d'emprunt numéro 2023-367.

4. TRANSPORT

4.1. PRÉVISION DES DÉPENSES AUX TRAVAUX PUBLICS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a présenté la liste les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit approuvé, pour le mois de décembre 2024, un budget de 3 653,73 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Rivard, à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, afin de donner application à la présente résolution.

4.2. ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX - PAVL VOLET REDRESSEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 3 septembre 2024 au 15 novembre 2024;

ATTENDU QUE transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4.3. LIBÉRATION PARTIELLE DE RETENUE - RECONSTRUCTION DU TROTTOIR DE LA RUE SACRÉ-COEUR

ATTENDU QUE la facture no 124410, émise par l'entreprise Pavage Maska en date du 10 septembre 2024, au montant de 106 187,85 \$, incluant les taxes applicables, a été reçue;

ATTENDU QUE Pavage Maska Inc. a déposé sa demande de libération partielle de retenue au montant de 5 357,50\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics, M. Roger Garneau, de procéder à la libération de la retenue de 5 %, les travaux étant complétés et conformes, ce qui permet d'autoriser une acceptation provisoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la retenue de 5 %, soit un montant de 5 357,50 \$ plus les taxes applicables, en faveur de l'entreprise Pavage Maska;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire no #55 136 00 000, retenues de garantie.

4.4. OMNIBUS - RÉGION D'ACTON - VOLET ADAPTÉ (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET TARIFICATION)

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, la municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

- Accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base.
- Accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2025.
- Approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2025 au montant de 246 366,00\$ pour une prévision de 10 000 déplacements.
- Approuve la NOUVELLE tarification exigée aux usagers pour l'année 2025 soit :
 - 42,50\$ carnet de 10 coupons locaux (4,25\$ / unité)
 - 4,50\$ déplacements locaux à l'unité
 - 13,00\$ déplacements extérieurs à l'unité
 - 2,50\$ par enfant de 6 à 11ans déplacements locaux à l'unité
 - 7,00\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité
 - Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins
- Autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 8 025,84\$ pour l'année d'opération 2025.

- Approuve le plan de transport mis à jour déposé par Omnibus région d'Acton.
- Valide la réalisation de 8945 déplacements en transport adapté en 2023.
- Autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers.

4.5. ACQUISITION D'UNE BARRIÈRE SIGNALÉTIQUE

ATTENDU QUE l'installation d'une barrière signalétique est jugée nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité une soumission pour la fourniture et l'installation de la barrière auprès de Signel Service Inc.;

ATTENDU QUE la soumission de Signel Service Inc., au montant de 6 956 \$ plus les taxes applicables, a été reçue et est conforme aux besoins exprimés par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'accepter la soumission de Signel Service Inc. au montant de 6 956 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture et l'installation de la barrière signalétique;

4.6. PERMANENCE DE MADAME NAOMI MÉNARD-BÉRUBÉ – JOURNALIÈRE AU SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE Mme Naomi Ménard-Bérubé a satisfait avec succès aux exigences de sa période de probation, conformément aux termes stipulés dans son contrat de travail ;

ATTENDU QUE M. Roger Garneau, directeur des travaux publics, recommande formellement sa nomination à titre d'employée permanente, en raison de ses compétences démontrées et de son professionnalisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal confirme Mme Naomi Ménard-Bérubé dans son poste de journalière au service des travaux publics à titre d'employée permanente, conformément aux conditions d'emploi applicables.

4.7. AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE VOIRIE 20E RANG - DÉCOMPTE PROGRESSIF #6

ATTENDU LA résolution numéro 043-02-2024, en date du 6 février 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat de la préparation des plans et devis ainsi que du suivi des travaux de réfection de la route du Chemin du 20e Rang à l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC. »

ATTENDU LA facture numéro #153805 reçue par l'entreprise GROUPE CIVITAS INC. dans le cadre du même projet au montant de 32 630 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU LA recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro #6 de l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC » au montant de 32 630 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le règlement d'emprunt numéro 2023-366;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

4.8. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE VOIRIE 20E RANG - AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF #3

CONSIDÉRANT que la facture #ILAV-240666, datée du 3 décembre 2024, et émise par l'entreprise Groupe Civitas inc. au montant de 471 373,64 \$, taxes applicables incluses, en faveur de « Groupe Colas Québec Inc. », a été reçue;

CONSIDÉRANT que « Groupe Colas Québec Inc. » a présenté une demande de libération partielle de la retenue de 5 % sur une portion du montant mentionné, soit 69 329,83 \$, taxes applicables en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Pierre Tremblay, ingénieur responsable du projet, ainsi que de M. Davis Desroches, chargé de projet de l'entreprise Groupe CVITAS, qui approuvent le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le paiement du décompte progressif numéro #3 de l'entreprise « Groupe Colas Québec Inc. », d'un montant de 471 373,64 \$, plus les taxes applicables, soit autorisé conformément au règlement d'emprunt numéro 2023-366;

QUE la libération de la retenue de 5 %, soit 69 329,83 \$, représentant une partie du montant mentionné ci-dessus, plus les taxes applicables, soit approuvée, et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire no #55 136 00 000, Retenues de garantie.

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

4.9. AUTORISATION DE PAIEMENT - ÉTUDE GÉOTHECHNIQUE - RÉFECTION DE LA CHAUSÉE SUR LA RUE DU NOTAIRE

CONSIDÉRANT que les préparatifs pour la réalisation d'une étude géotechnique en vue de l'ouverture de la rue du Notaire ont été entamés ;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture émise par GS Laboratoire, d'un montant de 1 995,00 \$, avant l'application des taxes pertinentes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal approuve le paiement de la facture, d'un montant de 1 995,00 \$ plus les taxes applicables, à GS Laboratoire pour les services rendus.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 SOUS-VOLET 1.1 – USINE DES EAUX USÉES DÉPÔT D'UNE DEMANDE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023 et qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet (au besoin, elle s'est renseignée auprès du Ministère), et elle s'engage à toutes les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par une ou un membre de son personnel, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1);

ATTENDU QU'une partie des dépenses relatives au même projet sera financée par la subvention accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du PRIMEAU 2023 volet 1.1 pour la mise à niveau de l'usine des eaux usées.

5.2. ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-383 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR ET UNE DÉPENSE DE 7 025 555 \$ POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DE L'USINE D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE l'usine de l'eau potable nécessite des travaux de mise à niveau pour garantir un approvisionnement en eau potable de haute qualité;

ATTENDU QUE l'état actuel de l'usine et du réseau de distribution d'eau potable requiert des améliorations significatives;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil le 5 novembre 2024;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant l'assemblée régulière du 10 décembre 2024 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ADOPTER le Règlement numéro 2023-383 décrétant un emprunt et une dépense de 7 025 555 \$ pour le projet de mise à niveau de l'usine d'eau potable.

5.3. AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DE LA RUE ST-ÉPHREM - DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

ATTENDU LA résolution numéro 042-02-2024, en date du 6 février 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem à l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC. »

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU LA facture numéro #153784 reçue par l'entreprise GROUPE CIVITAS INC. dans le cadre du même projet au montant de 4 075.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU LA recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro #1 de l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC » au montant de 4 075.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-365;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution;

5.4. APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX NO #1 DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024-2028

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

5.5. ADOPTION DU PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le Plan de protection des sources d'eau potable (PPS) a été élaboré dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU QUE la firme LNA Hydrogéologie Environnement, en collaboration avec les parties prenantes concernées, a contribué à la préparation du PPS;

ATTENDU QUE le conseil municipal a examiné le PPS et considère qu'il répond adéquatement aux besoins de la municipalité ainsi qu'à ceux de ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'adopter le Plan de protection des sources d'eau potable (PPS) tel que présenté.

5.6. NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE ET DE SON SUBSTITUT AU SENS DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES AU SUJET DES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT L'entente intermunicipale intervenue avec la M.R.C d'Acton confiant à la Municipalité l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'en conformité à l'entente la municipalité doit informer la M.R.C. du choix de ses employés qui exercent la fonction de personnes désignées au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soient nommés, monsieur Sébastien Laprise, à titre de fonctionnaire responsable ainsi que monsieur Roger Garneau à titre de fonctionnaire responsable substitut au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales au sujet des cours d'eau sur le territoire de la municipalité et de l'application des règlements de la Municipalité d'Upton;

QUE toutes résolutions antérieures inconciliables à la présente soient abrogées.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-390 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2002-89 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE L'AIRE D'AFECTATION DU SOL INDUSTRIELLE

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Pierre Dufresne, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2024-390 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 afin de modifier les limites de l'aire d'affectation du sol industrielle;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller, monsieur, Pierre Dufresne dépose une copie du projet de règlement numéro 2024-390 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 afin de modifier les limites de l'aire d'affectation du sol industrielle.

7.3. ADOPTION - 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-390 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2002-89 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE L'AIRE D'AFECTATION DU SOL INDUSTRIELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à modifier les limites d'une aire d'affectation industrielle en retirant le lot 6 642 510 du cadastre du Québec de l'aire d'affectation publique pour l'intégrer à l'aire d'affectation industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE la modification réglementaire est réalisée en conformité avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Acton ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 2024-390 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 afin de modifier les limites de l'aire d'affectation du sol industrielle.

7.4. AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT NUMÉRO 2024-391 MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN D'INCLURE LE LOT 6 642 510 DU CADASTRE DU QUÉBEC AU SEIN DE LA ZONE 401

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Claude Larocque, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2024-391 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'inclure le lot 6 642 510 du cadastre du Québec au sein de la zone 401;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller, monsieur, Claude Larocque dépose une copie du projet de 2024-391 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'inclure le lot 6 642 510 du cadastre du Québec au sein de la zone 401.

7.5. ADOPTION - 1ER PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 2024-391 MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN D'INCLURE LE LOT 6 642 510 DU CADASTRE DU QUÉBEC AU SEIN DE LA ZONE 401

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier son Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'inclure le lot 6 642 510 du cadastre du Québec, situé dans la zone 301, entièrement au sein des limites de la zone 401 pour céder le puit municipal présent sur le lot en faveur de Brunbrae Farms Limited dans une optique d'optimisation de la gestion de l'eau.

CONSIDÉRANT QUE la modification réglementaire est réalisée en conformité avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Acton.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 2024-391 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'inclure le lot 6 642 510 du cadastre du Québec au sein de la zone 401.

Le conseiller Pierre Dufresne, se retire de la discussion concernant le sujet de points énumérés au point 7.3 ce moment (19h 22).

7.6. AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT NUMÉRO 2024-392 MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN DE CRÉER LA ZONE 120 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 119

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Éric Jodoin, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2024-392 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone 120 à même une partie de la zone 119;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller, monsieur, Éric Jodoin dépose une copie du projet du règlement numéro 2024-392 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone 120 à même une partie de la zone 119.

7.7. ADOPTION - 1ER PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 2024-392 MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN DE CRÉER LA ZONE 120 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 119

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier son Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone 120 à même une partie de la zone 119 pour permettre davantage d'usages résidentiels et de limiter les usages autres que résidentiels dans le contexte de pénurie de logements.

CONSIDÉRANT QUE la modification réglementaire est réalisée en conformité avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Acton.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 2024-392 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone 120 à même une partie de la zone 119.

Monsieur le conseiller Pierre Dufresne réintègre aux discussions à ce moment-ci (19 h 24)

7.8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-14 : 519, RUE DES MERISIERS SUR LE CAMPING WIGWAM, LOT 1 958 522

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de dérogation mineure en date du 28 octobre 2024 afin d'autoriser sur le lot 1 958 522 correspondant au camping Wigwam, l'implantation d'un cabanon à une distance de 1.9 mètres de la maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures N°2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1.2 du règlement de zonage 2002-90 stipule qu'à moins d'être annexé avec un bâtiment principal, aucun bâtiment accessoire ne peut être implanté à moins de 3 mètres de celui-ci.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique, ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien être en général;

CONSIDÉRANT QUE le cabanon est présentement construit sans avoir fait l'objet de la délivrance d'un permis de construction délivré par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'est pas dans l'impossibilité de se conformer aux dispositions de ces règlements visées par la demande;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un cabanon à 1.9m de la maison mobile sur le lot 1 958 522.

7.10. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - AGRANDISSEMENT DE LA CABANE À SUCRE EXISTANTE À DES FINS PERSONNELLES.

CONSIDÉRANT que M. Luc Larivière a présenté le 26 novembre 2024, une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'immeuble situé au 1178, rang 21, sur le lot 1 957 186 ptie du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande à la CPTAQ vise l'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 1 957 186 ptie du cadastre du Québec, soit l'agrandissement de la cabane à sucre utilisée à des fins personnelles et familiale;

CONSIDÉRANT que M. Luc Larivière s'est porté acquéreur du lot visé en l'an 2020;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans la zone 503 selon le plan de zonage du règlement de zonage 2002-90 de la municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT que la grille d'usage de la zone 503 autorise les habitations unifamiliales isolées et les maisons mobiles, et ce, limité aux résidences de ferme et aux résidences ayant un droit acquis;

CONSIDÉRANT que la grille d'usage de la zone 503 autorise les activités agricoles et forestières dans une érablière et les activités complémentaires à l'agriculture telle qu'une cabane à sucre;

CONSIDÉRANT que M. Luc Larivière a déposé une demande de permis le 13 novembre 2024 pour un projet d'agrandissement de 3.7m par 4.9m de la cabane à sucre existante afin d'avoir une cuisinette dédiée à la transformation de produits d'érables comprenant un frigo, un four, un vestiaire, un réfrigérateur, une table et un comptoir de cuisine.

CONSIDÉRANT que la demande de permis a été refusée le 21 novembre 2024 par le service d'urbanisme de la municipalité au motif qu'il n'a pas été prouvé que M. Luc Larivière est bel est bien un producteur agricole au sens de l'article 1 de la loi sur les producteurs agricoles (chapitre P-28) ou que M. Luc Larivière détient un contingent émis sur le lot par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec.

CONSIDÉRANT que selon le croquis projet d'agrandissement A00 de Julie Larivière fourni avec la demande de permis le 13 novembre 2024, l'immeuble présente un puit de prélèvement d'eau.

CONSIDÉRANT que M. Luc Larivière déclare le 4 décembre 2024 qu'une fosse scellée et une toilette sont présentes sur l'immeuble depuis au moins 4 ans.

CONSIDÉRANT que le dossier de propriété municipal ne fait état d'aucune installation septique autorisée sur l'immeuble.

CONSIDÉRANT que M. Luc Larivière projette de déposer en 2025 une demande de permis pour remplacer la fosse scellée et la toilette actuelle.

CONSIDÉRANT que la cabane à sucre présente sur le lot n'est pas une résidence mais un bâtiment agricole.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), le propriétaire doit obtenir une autorisation à des fins autres que l'agriculture de manière à autoriser un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole des lots concernés et des lots avoisinants n'est pas impacté par l'actuelle demande;

CONSIDÉRANT que le conseil a évalué la demande en regard des critères applicables au présent cas de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) et des dispositions du règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'appuyer à la demande de M. Luc Larivière visant une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 1 957 186 ptie, soit l'agrandissement de la cabane à sucre utilisée à des fins personnelles.

7.10. EMBAUCHE INSPECTEUR EN BATIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité a actuellement recours aux services d'une entreprise externe pour ses besoins en inspection;

ATTENDU QUE l'engagement d'un inspecteur (trice) en bâtiment et en environnement au sein de l'administration municipale est jugé essentiel;

ATTENDU QUE la candidature de monsieur Francis côté a été reçue pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement afin d'assurer la continuité du service d'inspection à long terme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE Mr Francis côté soit embauchée au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, à compter du 6 janvier 2025.

QUE soit autorisée la signature du contrat de travail par la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE AVEC RADIO-ACTON POUR L'ANNÉE 2024

Ce point est retiré

8.2. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COURS DE MISE EN FORME

CONSIDÉRANT la demande déposée par Madame Emily Koehler Bisson visant à utiliser le centre communautaire pour des séances de mise en forme, chaque mardi et jeudi soir, de 18 h 30 à 21 h, à compter du 7 janvier 2025, et ce, pour une durée de 12 semaines;

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées favorisent le bien-être et la santé des résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la disponibilité du centre communautaire aux jours et plages horaires demandés

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement le centre communautaire pour y donner des cours durant la période indiquée aux propositions soumissionnées;

QUE Mme Emily Koehler Bisson, responsable des cours de mise en forme, est tenue de :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapporter au bureau municipal à la fin de la session.

8.3. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COURS DE YOGA

ATTENDU la demande formulée par Madame Suzanne Landry pour la tenue de cours de yoga au centre communautaire, à partir du 20 janvier 2025 jusqu'au 24 février 2025;

ATTENDU que ces cours visent à promouvoir le bien-être et la santé des citoyens de notre communauté;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU que les séances de yoga se dérouleront les lundis, de 19h00 à 20h30, ainsi que des cours de yoga sur chaise, de 14h00 à 15h30, pendant la période susmentionnée;

ATTENDU la disponibilité confirmée du centre communautaire aux moments requis;

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du centre communautaire par Madame Suzanne Landry pour la tenue des cours de yoga, conformément aux modalités établies;

QUE Mme Suzanne Landry, responsable des cours de mise en forme, est tenue de :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapporter au bureau municipal à la fin de la session.

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-12/24

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifiée par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE DE : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h36.

Mme Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

M. Robert Leclerc
Maire

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 10 décembre 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère

Monsieur Claude Larocque, Conseiller

Monsieur Éric Jodoin, Conseiller

Madame Kelly Huard, Conseillère

Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller

Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller

Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

13. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

14. OUVERTURE DE LA SÉANCE

15. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

17. ADOPTION - ORÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

18. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027

19. ADOPTION - OROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la directrice général et greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la cette séance extraordinaire à tous les membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'accepter l'avis de convocation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante tel que reçu, conformément au *Code municipal du Québec*.

5. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Robert Leclerc souhaite la bienvenue à tous les membres présents et après avoir constaté le quorum, déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 et qu'il s'en déclare satisfait

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

- Constatation de l'avis convocation;
- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025;
- Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2025;
- Présentation du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027;
- Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2025-2026-2027;
- Période de questions;
- Clôture de la séance.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

6. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Monsieur le maire, Robert Leclerc, procède à la présentation du budget pour l'exercice financier 2024. Le budget 2024 prévoit des dépenses et autres activités financières et affectations de l'ordre de **4 597 553 \$** ainsi que des revenus de **4 597 553 \$**.

Le budget adopté sera disponible sur le site Internet de la Municipalité à www.upton.ca

7. ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954.1, du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 et qu'ils sont disposés à les adopter telles que déposées, renonçant à leur droit d'analyse 8 jours avant l'adoption;

ATTENDU QUE lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de **4 597 553 \$** pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adoptée les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 telles que décrites ci-après et totalisant des revenus et crédits budgétaires pour un montant de 4 597 553 \$;

QUE le budget de l'année 2025 soit publié sur le site internet de la Municipalité ainsi que dans le journal municipal.

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Revenus | 4 597 553 \$ |
| Charges | 4 210 434 \$ |
| Remboursement de la dette (capital) | 221 528 \$ |
| Activité d'investissement | 165 592 \$ |

8. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027

Conformément à la loi, monsieur le maire, Robert Leclerc, procède à la présentation du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027;

Le programme triennal d'immobilisations prévoit, pour les années des investissements totalisant environ 20 millions de dollars, incluant

les subventions. Ce programme s'avère un outil de planification important et permet d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets futurs.

9. ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027

ATTENDU QUE, selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2025-2026-2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 et qu'ils sont disposés à l'adopter tel que déposé, renonçant à leur droit d'analyse 8 jours avant l'adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉE PAR :

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le plan triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027 tel que décrit ci-après;

| | |
|-------|---------------|
| 2025 | 14 339 900 \$ |
| 2026 | 4 665 200 \$ |
| 2027 | 1 420 200 \$ |
| Total | 20 425 300 \$ |

QUE le programme triennal d'immobilisations soit publié sur le site internet de la Municipalité ainsi que dans le journal municipal.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h44.

Mme Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

M. Robert Leclerc
Maire

En ligne, dès le 6 janvier 2025 :
WWW.RIAM.QUEBEC

Dans les journaux,
le 3 décembre 2024 dans
LE CLAIRON
et le 4 décembre 2024 dans
LA PENSÉE DE BAGOT

Comment vous procurer votre **calendrier** des collectes **2025** ?

Des questions?
www.riam.quebec
450 774-2350

Les journées de collecte demeurent les mêmes qu'en 2024!

Prévisions budgétaires Exercice financier 2025

Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous sommes heureux de vous présenter le budget pour l'année 2025, conçu pour renforcer les infrastructures, améliorer les services publics et promouvoir un développement durable au sein de notre municipalité.

Ce budget a été soigneusement élaboré en tenant compte de nos objectifs stratégiques et de nos priorités opérationnelles. Pour l'année 2025, une augmentation modérée des dépenses essentielles est prévue dans plusieurs domaines clés. Parmi ces investissements, nous avons identifié des besoins spécifiques pour la rénovation et l'entretien des infrastructures publiques, avec la poursuite des travaux de réhabilitation des routes et des réseaux d'aqueduc amorcés en 2024. De plus, le projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers de la municipalité d'Upton débutera dès le printemps 2025.

La protection de l'environnement demeure une priorité majeure. Le budget inclut des ressources destinées à des initiatives durables, telles que l'amélioration de la gestion de l'eau potable et des eaux usées, ainsi que d'autres projets visant à assurer un avenir respectueux de l'environnement.

Un élément notable de ce budget est l'augmentation de taux de contribution à la Sûreté du Québec (SQ). Cette hausse, imposée par le gouvernement, a un impact direct sur les finances municipales et explique en partie l'ajustement global des dépenses prévu cette année.

Enfin, ce budget repose sur une gestion financière prudente et responsable. Nous avons constitué des réserves financières pour anticiper d'éventuels imprévus et garantir la stabilité économique à long terme.

En conclusion, le budget 2025 vise à répondre aux besoins et priorités des résidents, en conciliant développement durable, sécurité et prospérité pour tous. Nous vous invitons à examiner attentivement ce budget et à participer activement aux discussions qui en découleront.

Sommaire du Budgets Revenus

| <u>REVENUS</u> | 2024 | 2025 | ÉCART | |
|-------------------------------------|-------------|----------------|--------------|----|
| TAXES GÉNÉRALES | (2 634 044) | \$ (2 641 154) | \$ (7 100) | \$ |
| TAXES DE SECTEUR | (15 622) | \$ (14 132) | \$ (1490) | \$ |
| TOTAL SUR UNE AUTRE BASE | (1 246 134) | \$ (1 217 511) | \$ (28 623) | \$ |
| TOTAL TAXES | (3 895 800) | \$ (3 872 797) | \$ (23 003) | \$ |
| TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE | (51 922) | \$ (170 754) | \$ (118 834) | \$ |
| TOTAL TRANSFERTS | (260 258) | \$ (260 593) | \$ (65) | \$ |
| TOTAL SERVICES RENDUS | (101 700) | \$ (89 212) | \$ (12 488) | \$ |
| TOTAL AUTRES REVENUS | (59 800) | \$ (70 000) | \$ (10 200) | \$ |
| | | | - | \$ |
| GRAND TOTAL DES REVENUS | (4 479 578) | \$ (4 597 553) | \$ (117 975) | \$ |

Sommaire du Budgets Charges

| <u>CHARGES</u> | 2024 | 2025 | ÉCART | |
|--------------------------------------|-------------|----------------|--------------|----|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | (942 463) | \$ (973 991) | \$ (24 715) | \$ |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE | (607 431) | \$ (658 755) | \$ (51 324) | \$ |
| TRANSPORT | (627 786) | \$ (717 691) | \$ (89 905) | \$ |
| HYGIÈNE DU MILIEU | (1 103 639) | \$ (955 558) | \$ (148 081) | \$ |
| TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE | (185 317) | \$ (271 885) | \$ (86 568) | \$ |
| LOISIRS ET CULTURE | (350 753) | \$ (354 378) | \$ (3 625) | \$ |
| TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT | (108 208) | \$ (276 672) | \$ (168 464) | \$ |
| TOTAL | (3 927 097) | \$ (4 210 343) | \$ (276 521) | \$ |

**Taxes basées sur l'évaluation foncière
Par tranche de 100 \$ d'évaluation**

| | 2024 | | | 2025 | | |
|--|--------------------|-----------|------------------------|--------------------|-----------|------------------------|
| | Évaluation | Taux | | Évaluation | Taux | |
| TAXES FONCIÈRES RÉSIDENTIEL | 211 459 026 | 0.5091 \$ | 1 076 537.90 \$ | 211 459 026 | 0.5167 \$ | 1 098 037.90 \$ |
| TAXES FONCIÈRES 6 LOGEMENTS ET PLUS | 9 322 382 | 0.5091 \$ | 47 460.25 \$ | 9 322 382 | 0.5167 \$ | 48 172.15 \$ |
| TAXES FONCIÈRES INR | 17 607 992 | 1.0100 \$ | 180 507.12 \$ | 17 871 992 | 1.0100 \$ | 182 506.74 \$ |
| TAXES FONCIÈRES INDUSTRIEL | 10 808 640 | 1.3542 \$ | 146 370.60 \$ | 10 808 640 | 1.3745 \$ | 147 430.26 \$ |
| TAXES FONCIÈRES AGRICOLE | 211 704 349 | 0.5091 \$ | 1 077 786.84 \$ | 211 704 349 | 0.5167 \$ | 1 094 046.18 \$ |
| TAXE FONCIÈRE FORESTIÈRE | 20 000 | 0.5091 \$ | 101.82 \$ | 20 000 | 0.5167 \$ | 103.35 \$ |
| | 461 186 389 | - | 2 528 764.53 \$ | 461 186 389 | - | 2 570 296.58 \$ |

**Plan triennal des immobilisations
2025-2026-2027**

| | TOTAL IMMOBILISATION | SUBVENTION | MUNICIPALITÉ |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| IMMOBILISATIONS 2025 | 14 339 900.00 \$ | 10 500 000.00 \$ | 3 839 900.00 \$ |
| IMMOBILISATIONS 2026 | 4 665 200.00 \$ | 2 995 000.00 \$ | 1 670 200.00 \$ |
| IMMOBILISATIONS 2027 | 1 420 200.00 \$ | - | 1 420 200.00 \$ |
| TOTAL TRIENNAL | 20 425 300.00 \$ | 13 495 000.00 \$ | 6 930 300.00 \$ |



Robert Leclerc
Maire d'Upton

La Municipalité met à disposition la présentation détaillée
du budget sur son site Internet: www.upton.ca

ADULTES

| TITRE | AUTEUR |
|--|--|
| Cent ans d'amour (Biographie) | Janette Bertrand 920 |
| Mères sans surveillance Roseline par-dessus bord (Roman) | JoÈve Dupuis D944 |
| Rendez- vous au bord du lac (Roman) | Carley Fortune F736 |
| Si c'était toi (Roman policier) | Mary Higgins Clark et Alafair Burke C5942 |
| La chronique des Bridgerton T.1 Daphnée (Roman historique) | Julia Quinn Q7 |
| Les héritiers de la Calder Wood T.2 Le testament (Roman) | Marylène Pion P662 |
| Et j'ai dit non T.2 Jasmin (Roman) | Louise Tremblay D'Essiambre T789 |
| Même pas morte (Roman) | Geneviève Rioux R587 |
| Les magiciens d'Enkidiev T.4 Cawley (Roman fantastique) | Anne Robillard R654.1 |
| À jamais sans toi Tome 1 (Roman) | Nadège Roy R888.2 |

JEUNESSE

| TITRE | AUTEUR/COLLECTION |
|---|----------------------------|
| Ne touche jamais un panda ! | Petits génies P489 |
| Ta doudou préférée | Claudia Larochelle L326 |
| Je vais au dodo | Coll. Pas à pas Pap |
| Wapi le wapiti Le Noël kipik | Chloé Baillargeon W252 |
| Minecraft chronique de l'épée de pierre T.5 Donjon maudit | Nick Eliopoulos MIN664 |
| L'Agent Jean ! T.4 S.2 Défragmentation | Alex. A 741 |
| Le journal d'Aurélié Laflamme T.5 Les pieds sur terre | India Desjardins 741 |
| Les mégaventures de Maddox T.3 Un vampire au grenier | Claude Desrosiers MAD |
| Les prédateurs de l'ombre Coll. Courte échelle noire | Denis Côté C.e.N |
| C'est mon cerveau ! Documentaire | Élise Gravel dj610 |

INFORMATIONS MUNICIPALES



TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT

Aidez-nous à bien faire notre travail en respectant les règlements en vigueur et en faisant appel au gros bon sens :

- * Respecter l'interdiction de stationnement dans la rue durant la nuit;
- * Disposer la neige de votre entrée sur votre terrain et non dans la rue;
- * Si possible, ne pas laisser votre voiture dans la rue toute la journée pour permettre des opérations de jour;
- * Placer votre poubelle ou bac de recyclage à l'intérieur de la limite du trottoir ou de l'asphalte afin d'éviter que l'opérateur du chasse-neige ou du tracteur à trottoir ait à sortir de son véhicule pour déplacer votre bac; * Faites attention aux véhicules lourds qui déneigent ou qui font l'épandage d'abrasifs. Ils arrêtent et reculent fréquemment.

Directrice ou directeur du service des Travaux publics Poste permanent

Service: Travaux publics

Horaire de travail:

Horaire régulier, 40 heures par semaine

Type du poste: Permanent

Supérieur immédiat: Directeur général

Entrée en fonction: Février-Mars

Description des tâches

Sous l'autorité du directeur général, le directeur du service des Travaux publics est chargé de planifier, d'organiser, de diriger, de contrôler et de coordonner les activités relatives au service des Travaux publics. Il lui incombe aussi de fournir le soutien nécessaire aux instances décisionnelles et aux services municipaux en matière de services aux citoyens, d'assurer la gestion des infrastructures et le soutien aux autres directions de la municipalité.

Le poste comprend les responsabilités suivantes :

- Organise et surveille les activités d'entretien et/ou d'opération des services municipaux : garage municipal, alimentation en eau potable incluant les bornes d'incendie, de drainage, de captation des eaux usées et de voirie (incluant pavage, déneigement, tonte de gazon, balayage, etc.) en conformité avec les budgets disponibles, les normes, les politiques et les procédures en vigueur;
- Participe aux études de projets d'immobilisation;
- Apporte des recommandations et veille à l'achat du matériel, produit et équipements, nécessaires à l'entretien des réseaux souterrains (aqueduc, égouts), de drainage de chaussée et de voirie;
- Veille à la gestion, à l'entretien et au renouvellement de la flotte d'équipements municipaux en conformité avec les budgets disponibles ;
- Applique de façon stricte les règles de santé et sécurité dans tout travail exécuté par la municipalité.
- Représente son service aux instances officielles, au conseil municipal et auprès des comités et partenaires ;
- Participe au comité de la municipalité et conseille le directeur général relativement à son domaine d'expertise;
- Établit les prévisions budgétaires et les présente au directeur général pour approbation : administre le budget, questionne les écarts et recommande les mesures correctives appropriées;
- Favorise, initie le changement et participe à l'identification des changements à apporter de manière à augmenter la flexibilité et la capacité d'adaptation du service dans un contexte d'amélioration continue ;

- Dirige l'équipe du service en tenant compte des valeurs de l'organisation et du service à la clientèle et établit les priorités du service en lien avec les priorités de la municipalité ;
- Décode son environnement politico-administratif et intervient stratégiquement de manière à créer des collaborations et exercer une influence afin de contribuer à la performance et au développement de son service et de l'organisation ;
- Présente un bilan annuel des activités de son service au directeur général

Profil recherché

- Diplôme d'études universitaire de premier cycle ou DEC en génie civil ou toutes combinaisons d'études jugées pertinentes et équivalentes ;
- Expérience dans un poste similaire de gestion des travaux publics (atout)
- Permis de conduire classe 3 valide (un atout) ;
- Maîtrise du français et facilité d'élocution et de rédaction.
- Compétences en leadership, capacité de mobiliser les gens
- Équilibre entre les capacités techniques et les capacités de gestion
- Avoir une bonne connaissance du milieu municipal (un atout);
- Le ou la candidat(e) doit faire preuve d'une grande disponibilité et d'une habileté certaine à communiquer avec le public, par écrit, en personne et/ou au téléphone. Le respect, la capacité d'adaptation et le leadership sont primordiaux.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste au plus tard le 21 février 2025 par courriel à : dg@upton.ca

ou à l'adresse suivante :

Municipalité d'Upton

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 1E0

Nous communiquerons seulement avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue. L'entrée en fonction est prévue dès que possible.

Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à effectuer. L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

Recherche de personnels saisonniers - Été 2025

La Municipalité recherche activement des préposés aux prêts d'équipements nautiques. La Municipalité d'Upton souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue. À noter, le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger la lecture. Avant le 18 avril 13 h, nous vous invitons à envoyer votre curriculum vitae à l'adresse courriel suivante : info@upton.ca.

Offre d'emploi Préposé aux prêts d'équipement nautique (4 postes)

Description sommaire :

Sous la supervision de la coordonnatrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, le préposé pour le prêt d'équipements nautiques effectue la location des équipements nautiques aux visiteurs. Le site de location se trouve au Théâtre de la Dame de Coeur.

Responsabilité :

- Entretien général du site et des équipements ;
- Surveiller adéquatement le site et les infrastructures ;
- Répondre aux demandes d'informations des visiteurs ;
- Remplir les rapports quotidiens (statistiques de participation, revenus et autres) ;
- Assurer la gestion du prêt de matériel (kayaks, planches à pagaie et autres) ;

- Faire appliquer les règlements en vigueur sur le site et assurer la sécurité ;
- Exécuter d'autres tâches connexes.

Exigences :

- Se soumettre au processus de vérification des antécédents judiciaires ;
- Détenir une formation de premiers soins valide (un atout) ;
- Être capable d'exécuter des tâches physiques.

Horaire de travail :

- Durée de l'emploi : du 09 juin mai au 25 août 2025 ;
- Environ 35 heures semaine à partir de fin mai jusqu'à la fin août ;
- Les horaires peuvent varier hebdomadairement selon la température.

Conditions salariales :

Durée de l'emploi : du 09 juin mai au 25 août 2025 ;
Salaire à discuter.

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

*Ma paroisse j'y crois
et je la soutiens*

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE
DE ST-ÉPHREM



À partir de janvier nous aurons la messe le 1er mercredi et le 3e mercredi de chaque mois à 8h30

Lampe du sanctuaire

Semaine du 2 février Marie

Semaine du 9 février Elisabeth

Semaine du 16 février pour la communauté de St-Éphrem

Semaine du 23 février pour la communauté de St-Éphrem

Dimanche le 2 février à 10h00

Alice Théberge X Diane et la famille

Manon Savoie X Robert Leclerc

Défunts famille Gauthier et Dalpé X Pierrette et Gérard

Jean-Noël Chicoine X Louise

Jean-Claude Courchesne 4e anniversaire X Marie et les enfants

Irène Caouette X ses enfants

Défunts famille Picard et Phaneuf X Andrée et Alain

Ti-Noir et Jeannine Jodoin X Jacqueline

Mercredi le 5 février à 8h30

Gérard Bruneau X Assistance aux funérailles

Evelyne Jodoin X Assistance aux funérailles

Dimanche le 9 février à 9h00 Liturgie de la parole

Mercredi le 12 février à 8h30

Monique Duhaime X Assistance aux funérailles

André Larocque X Assistance aux funérailles

Samedi le 15 février à 16h00

Guy Renonnet X Elisabeth

Jean-Paul Joubert X Lucille et Jacques Desmarais

Réjean Cloutier X Assistance aux funérailles

Ronald Bruneau X Assistance aux funérailles

Bertrand Bruneau X Assistance aux funérailles

Mercredi le 19 février à 8h30

Denise Lambert X Assistance aux funérailles

Florence Blanchard X Assistance aux funérailles

Mercredi le 26 février à 8h30

Fernande Guilbert X Assistance aux funérailles

Laurence Savoie X Assistance aux funérailles

AVEC **VIACTIVE**, ÇA COMMENCE BIEN LA SEMAINE...À UPTON

TOUS LES LUNDIS MATINS ET C'EST GRATUIT!

Le Programme **VIACTIVE** est un atelier de mise en forme
(exercices debout et sur chaise)
pour les aînés.es (hommes/femmes) de 55 ans et plus.

Saison hiver du 13 janvier au 21 avril 2025,
Salle communautaire, 885 rue Lanoie de **10h30 à 11h30**

Pour s'inscrire, se présenter à 10h les lundis directement à la salle.
Il nous fera plaisir de vous accueillir.

N'hésitez pas à vous joindre à notre groupe pour venir y partager
le plaisir de bouger dans la bonne humeur.

VOS ANIMATRICES ISABELLE, CLÉMENCE ET ODETTE

PARRAINAGE CIVIQUE CRÉATEUR D'AMITIÉS



En ce début d'année tu te
retrouves un peu trop seul.e à
ton goût? Emprunte un chemin
hors des sentiers battus et
deviens ami.e-bénévole pour
une personne de différentes
capacités!

Le Parrainage civique; c'est aussi
ça, prendre soin de SOI!

Informe-toi au 450 774-8758,
parrainagecivique.org

P'TITE SANTÉ

MISE EN FORME UPTON

Cardio | Mardi 18h30

Muscu | Jeudi 18h30

12 semaines
7 janvier au 28 mars 2025

1x/sem - 13\$/cours
2x/sem - 12\$/cours
Sans inscription - 15\$ à la carte

Centre communautaire
885 rue Lanoie, Upton

ptitesante@gmail.com

www.ptitesante.com



COURS DE DANSE EN LIGNE

INSCRIPTION EN COURS

MERCREDI SOIR

19H À 21H

COURS À PARTIR DU 15 JANVIER 25
JUSQU'AU 9 AVRIL 25

POUR PLUS D'INFORMATION ÉCRIRE AU
JOUBAILL2@GMAIL.COM

12 COURS
TOTAL

JBLINEDANCE